

## MATERNITÉ

# « Il faut allonger le congé d'adoption »

## Solveig Vinamont est à la base du collectif « Le congé de maternité pour tous ».

Celui-ci entend prolonger le congé d'adoption à 15 semaines.

### ● Magaly SWAELENS

Le collectif francophone et néerlandophone « Le congé de maternité pour tous » commence à faire du bruit aux portes du fédéral. Son but : allonger le congé d'adoption à 15 semaines. Ce collectif a été mis sur pied début octobre sous l'impulsion d'une habitante de Genappe. Solveig Vinamont est une jeune maman biologique d'une petite Antoinette et se trouve, avec son mari, sixième sur la liste d'attente pour adopter un enfant en Afrique du Sud.

« L'idée de mener une action trotte dans ma tête depuis longtemps. Je voulais dénoncer un déséquilibre entre les pa-

rents biologiques et adoptifs. J'avais donc créé un groupe "Mamans adoptives et d'accueil" sur les réseaux sociaux. Ce qui m'a permis d'entrer en contact avec Manoëlle Joos (Bruxelles) qui a adopté en Russie, il y a trois ans, et est maintenant en attente du second. Avec Véronique Cranenbrouck, qui désire adopter en interne, on a décidé de s'unir et d'interpeller les politiques pour faire changer la législation. Le collectif était dès lors né », explique Solveig Vinamont.

Entre-temps, une quatrième future maman a rejoint le trio dans le combat. Anse Mertens (Flandre) tente d'adopter en tant que mère célibataire.

Voilà quatre cas de vie différents. Ces femmes ont toutes entre 31 et 34 ans. Fin octobre, au nom du collectif, elles ont adressé une lettre ouverte au gouvernement fédéral dans laquelle elles revendiquent urgemment une modification de la loi en vigueur sur le congé d'adoption.

### À l'heure actuelle, de zéro à six semaines

La situation actuelle octroie un congé de six semaines si l'enfant est âgé de moins de trois ans à son arrivée dans son nouveau foyer et de quatre semaines si celui-ci a entre trois et huit ans. Et si l'enfant a plus de huit ans, aucun congé n'est prévu.

Pour se faire une idée, il y a eu 235 adoptions en Belgique

en 2013. Cette donnée provient de l'Autorité centrale communautaire (ACC), service compétent pour le territoire de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles. « La législation actuelle nie les besoins fondamentaux de l'enfant adopté. Celui-ci est déjà plus fragilisé psychologiquement de par son parcours de vie (abandon, familles d'accueil, maltraitance...). Une phase d'acclimatation avec ses nouveaux parents est primordiale durant les premières semaines. Nous estimons aussi que les mères adoptives sont la cible d'une forme de discrimination. On nous considère comme des sous-

parents parce qu'on n'a pas porté l'enfant physiquement. Nous avons aussi besoin d'un temps d'adaptation lorsque l'enfant arrive chez nous. Pour le bien-être de toutes les familles concernées, nous demandons simplement que le congé d'adoption soit allongé à quinze semaines, pour un des deux parents, dès l'arrivée de l'enfant, à l'instar du congé de maternité », soutient Solveig Vinamont.

Dans la foulée de sa missive, le collectif a créé une page Facebook, intitulée 15weeks4all. Elle a déjà récolté plus de 1 550 « like ». ■